



PNUE

MEDONDES

UNITE DE COORDINATION DU PAM • BULLETIN D'INFORMATION PUBLIE EN ANGLAIS/ARABE/FRANÇAIS • 19/1/1990



MEDONDES EN ARABE

Voir p. 2

L'ENFANT ET LA MÉDITERRANÉE

Voir pp. 2-3

LE PROBLÈME DES ORDURES MARINES ET CÔTIÈRES

Voir pp. 9-11

E D I T I O N F R A N Ç A I S E

MEDONDES EN ARABE

Avec le présent numéro, MEDONDES inaugure le rôle nouveau que lui ont assigné les Parties contractantes à leur sixième réunion d'octobre dernier: après les versions anglaise et française, la publication en arabe du bulletin permet d'étendre sa diffusion à une grande partie du Bassin méditerranéen, et la fusion, sous une rubrique spéciale, des anciens bulletins des quatre Centres d'activités, renforce sa vocation de liaison et d'information au sein du Plan d'action. MEDONDES salue chaleureusement tous ses nouveaux lecteurs de langue arabe qui représentent les rives Sud et Est de notre mer commune. La couverture de ces pays en sera sans aucun doute facilitée. Tel est, en tout cas, le souci de la rédaction qui veut voir, dans cette extension du Bulletin du PAM, l'occasion d'une ouverture et d'un dialogue plus nourri entre le Nord et

le Sud du Bassin dont les responsables politiques, les scientifiques et les mouvements écologiques ne cessent de souligner la nécessité. C'est dans cet esprit que nous sollicitons et attendons de nos anciens comme de nos nouveaux lecteurs les informations, suggestions et critiques qui nous permettront, au fil des prochains numéros, de mieux répondre à leurs vœux. Car la cause de l'environnement ne se défend pas seulement dans les réunions, consultations, colloques, au sein des instances de décision ou dans les laboratoires de recherche. Elle se confond de plus en plus avec nos préoccupations quotidiennes, nos interrogations sur l'avenir. Informer sur l'environnement, c'est d'abord relier entre eux ces différents niveaux de réflexion et d'action. L'efficacité de la lutte antipollution en dépend.

MEDONDES

5 - 11 juin

L'ENFANT ET LA MÉDITERRANÉE

LE DROIT DE L'ENFANT

"Il n'est pas facile de réaliser l'ampleur des mutations qui vont prendre place dans le bassin méditerranéen au cours des quarante prochaines années. Peut-être percevra-t-on mieux cette ampleur si l'on songe que 60% des méditerranéens de l'année 2025 ne sont pas encore nés". En s'achevant sur cette remarque, le rapport du Plan Bleu passe en quelque sorte le relais aux générations futures en soulignant que les 325 millions de "nouveaux méditerranéens" qui naîtront d'ici cette date seront les héritiers de l'environnement dont nous sommes les responsables et les gestionnaires à présent et que "c'est aux méditerranéens d'aujourd'hui qu'il appartient, sans perdre de temps, de renverser les tendances défavorables et de préparer un avenir acceptable pour eux-mêmes et leurs descendants". Autrement dit, les quelque cent millions d'enfants qui vivent aujourd'hui sur les rivages de la Méditerranée doivent être formés à devenir des citoyens plus conscients des enjeux de l'environnement que ne l'ont été leurs parents. A l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement et de la Semaine de l'environnement méditerranéen (5-11 juin 1990), les responsables politiques et écologiques, les enseignants, les animateurs des collectivités locales et des associations sont invités à centrer cette

La Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin prochain, qui marquera aussi le début de la Semaine de l'environnement méditerranéen, aura pour thème "l'enfant et l'environnement". Le droit de l'enfance à un milieu sain et les moyens d'éveiller les quelque cent millions de petits méditerranéens à la défense de leur mer et de leur patrimoine communs devraient axer les campagnes de sensibilisation qui seront menées dans les pays riverains.

année leurs campagnes de sensibilisation sur les enfants et à s'adresser directement à ces derniers pour les éveiller à la défense de la nature. Mais la formation destinée aux enfants ne se conçoit que si on leur assure d'abord des conditions qui leur permettent de la recevoir. Et comment parler d'éveiller un enfant à l'environnement et à ses problèmes si ce même enfant est condamné à travailler, à être menacé dans ses droits les plus élémentaires et dans sa survie même? Plus d'un milliard d'hommes, le cinquième de l'humanité, manquent encore

d'une nourriture suffisante, d'une eau saine, d'une éducation et de soins de santé élémentaires. Pour les pays les plus pauvres d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, la situation a tendance à s'aggraver dans ces domaines depuis une décennie, avec l'accroissement de leur dette, et ce sont bien sûr les enfants qui payent le plus lourd tribut.

La situation des pays méditerranéens est loin d'être aussi alarmante puisqu'on y enregistre, dans l'ensemble, une baisse de la mortalité et une amélioration du niveau de vie, mais avec de fortes disparités entre la rive Nord et la rive Sud et Est, ou au sein même de la population des différents pays. Si l'on prend le taux de mortalité infantile jusqu'à l'âge de 5 ans que des organisations comme l'UNICEF utilisent comme indicateur du bien-être de l'enfance, on constate qu'aucun pays méditerranéen ne se situe dans le groupe des pays à taux très élevé, que quatre (Egypte, Libye, Maroc, Algérie) se situent dans le groupe à taux élevé, cinq (Turquie, Tunisie, Syrie, Liban, Albanie) dans le groupe à taux moyen, et huit dans le groupe à taux faible (Yougoslavie, Grèce, Israël, Espagne, Italie, France, Chypre, Malte). En gros, on retrouve donc la cassure Nord-Sud qui constitue l'enjeu le plus grave des prochaines décennies et fait de la Méditerranée, selon l'expression du directeur exécutif du PNUE, M. Tolba, dans

sa préface au Plan Bleu, "un microcosme représentatif de la planète". Mais on ne saurait non plus oublier les conflits qui affectent la rive Est (et dont les enfants sont les premières victimes), et les pressions croissantes qui vont s'exercer sur l'environnement en raison de l'urbanisation (80% des méditerranéens vivront dans des villes dans une génération contre 40% il y a seulement un demi-siècle) et de ses corollaires: menaces sur les sols et les forêts, insuffisance de l'assainissement, bruit, pollutions multiples dont les effets affectent davantage le groupe vulnérable des enfants. Il se crée là, dans les sociétés en développement et dans les secteurs marginaux des sociétés industrialisées, un véritable cercle vicieux, la pauvreté étant une source de dégradation de l'environnement comme l'a fait observer le rapport Brundtland de 1987: "Les malheureux qui ont faim sont facilement amenés à détruire leur environnement immédiat pour survivre; ils abattent des forêts; leur bétail épuise les prairies; ils font un usage excessif des terres marginales; ils envahissent des villes déjà surpeuplées". Les actions permettant de rompre ce cercle vicieux de la pauvreté - celle des nations, comme des collectivités et des familles - constituent donc des conditions indispensables pour prévenir la poursuite de la dégradation de l'environnement.

L'année 1989 a été marquée, le 30 novembre, par l'adoption de la Convention sur les droits de l'enfant à l'unanimité de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les Etats membres doivent désormais la ratifier individuellement et agir sans tarder dans les trois grands domaines d'application de la Convention, à savoir la survie, le développement et la protection de l'enfant, qui impliquent le droit à un cadre de vie décent et à un environnement sain.

ÉVEILLER L'ENFANT À LA FRAGILITÉ DE SON MILIEU

Dans les pays industrialisés de la rive Nord, c'est la richesse - ou l'essor économique - qui est source de dégradation de l'environnement. Ce sont principalement ces pays qui sont responsables de l'accumulation des ordures ménagères, des déchets industriels toxiques, des gaz d'échappement, de la déforestation à des fins industrielles. Les modèles prévalants de consommation intensive constituent ici une menace tout aussi grave pour l'avenir. Protéger l'enfant, ce sera donc le préparer à devenir un méditerranéen responsable. Comme le constate le Plan Bleu, "le public jeune n'a pas toujours conscience du temps nécessaire pour faire pousser un arbre, aménager une forêt, rendre un sol fertile et l'arracher à la désertification. Il n'a pas toujours conscience de la fragilité du monde dont il a hérité. Ce champ fertile pourrait faire l'objet d'échanges fructueux entre les pays riverains: manuels pour la jeunesse, pédagogie de terrain, program-

mes de télévision". De nombreuses institutions internationales encadrent ou favorisent cet effort d'éducation. C'est le cas du Programme international d'éducation environnementale Unesco-PNUE lancé en 1975 dans la foulée de la Conférence de Stockholm. Le PNUE coopère également avec l'UNICEF en vue d'établir un rapport sur l'état de l'environnement mondial du point de vue des enfants qui doit être publié

Les enfants de moins de 10 ans constituent le principal groupe à risque pour les affections de l'oreille, des yeux, du nez (50 pour cent des symptômes relevés) de la peau, ainsi que des troubles gastrointestinaux (20 pour cent), étroitement liés à la pollution des eaux de baignade mesurée en densité de coliformes totaux, et, par d'autres experts - en entérocoques - et à celle du sable des plages. C'est donc surtout les enfants qui seront les bénéficiaires de l'application des normes sur la qualité des eaux de baignade adoptées dans les divers pays méditerranéens.

dans le courant de cette année. Les ONG ont un rôle important à jouer, tout comme les responsables des collectivités locales. De nombreuses municipalités du littoral méditerranéen s'adressent aux enfants dans un cadre extra-scolaire ou avec la coopération des enseignants en organisant des opérations "portes ouvertes", des visites de parcs naturels, des nettoyages de plages ou de forêts. Mais malgré le développement de ces actions locales qui témoignent de la ferveur que suscite le terme d'"environnement" auprès des élèves et de leurs maîtres, il reste beaucoup à faire pour que le milieu méditerranéen soit appréhendé dans sa réalité concrète. Les manuels de sciences naturelles restent dans la plupart des pays stéréotypés et gardent un contenu général sans parler à l'enfant du milieu précis où il se trouve. Et il n'est pas sûr que la "médiatisation" de l'environnement ait toujours un effet favorable. On commence seulement à étudier l'impact qu'a le développement des moyens audio-visuels sur l'image que l'enfant se forme de l'environnement. Jadis au contact de la rue et d'une nature qui ponctuait encore le milieu urbain, l'enfant des nouvelles grandes métropoles méditerranéennes, quand il a la chance d'être bien scolarisé, partage son temps entre l'école et le poste familial de télévision. Son espace a tendance aujourd'hui à se réduire aux dimensions du "petit écran" et il y perçoit la nature comme une catégorie abstraite, abordée dans des émissions spécialisées où des scientifiques populaires - océanographes, volcanologues, spéléologues, etc. - sont en quelque sorte délégués par la société pour renouer le contact entre une nature oubliée

et un jeune public privé de racines et enfermé chez lui. Les émissions intelligemment conçues sur l'environnement ont de plus en plus d'audience, mais elles sont neutralisées par l'abondance de l'actualité, la variété des programmes, les messages publicitaires. Noyé dans ce déluge audiovisuel, un thème important de la défense de l'environnement, même habilement traité, risque fort d'être vite oublié. Entre ses comics et feuilletons préférés, l'enfant a du mal à établir une hiérarchie, ou bien il en vient à concevoir la nature en l'associant à l'idée d'exploit accessible à quelques seuls privilégiés (navigateurs solitaires, missions dans l'antarctique). La médiatisation croissante de la défense de l'environnement appelle donc le complément d'une action et d'une participation sur le terrain. C'est dans ce sens que s'orientent désormais la plupart des programmes d'éducation et des campagnes de sensibilisation organisés par les grandes organisations dont les compétences se recoupent pour traiter les problèmes de l'enfance - PNUE, Unesco, UNICEF, FAO, OMS, Conseil de l'Europe. La Semaine de l'environnement méditerranéen devrait être l'occasion de restituer à l'enfant la mer et son littoral dans leur cadre naturel le plus proche pour lui dévoiler les problèmes les plus urgents et qu'il est à même de saisir aussitôt comme le gaspillage des ressources et les rejets, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les menaces pesant sur les espèces végétales et animales. En pareil domaine, l'imagination des responsables et des animateurs doit répondre à celle des enfants.



La photo de la page 1 est extraite d'une brochure de la Commune de Salerne, Italie, qui, comme beaucoup d'autres autorités locales de la Méditerranée, déploie de grands efforts pour vulgariser auprès de ses habitants - et notamment des enfants - la cause de la défense de l'environnement.

L'INITIATIVE DE L'ADRIATIQUE: LES ACQUIS DU PLAN D'ACTION SERVENT DE BASE

L' "Initiative de l'Adriatique" a été lancée le 17 septembre 1989 à l'occasion d'une rencontre entre les Premiers ministres d'Italie et de Yougoslavie à Umag. Cette rencontre survenait après un été particulièrement éprouvant pour l'Adriatique et son environnement, le phénomène des "eaux rouges" (ou efflorescences de plancton) ayant revêtu une ampleur sans précédent. Les opinions publiques étaient alarmées, les responsables politiques préoccupés par les impacts sociaux et économiques en raison des pertes subies par l'industrie touristique du littoral adriatique. Dans son numéro 15 (IV. 1988) MEDONDES a consacré un dossier au phénomène de l'eutrophisation et des eaux rouges, en centrant sur les conditions prévalant dans l'Adriatique, et notamment dans le delta du Pô, et les événements survenus depuis n'ont malheureusement fait que traduire une aggravation de la situation. Dans une déclaration d'intention émise à l'issue de leur rencontre, les gouvernements italien et yougoslave convenaient d'entreprendre un projet de coopération diversifiée et dynamique, connu comme "Initiative de l'Adriatique", ouvert, dès le départ, à tous les États riverains de cette mer ou concernés en raison de leur proximité du bassin adriatique, qu'ils fussent situés au nord ou au sud de cette mer".

La déclaration italo-yougoslave prévoyait l'instauration d'un programme commun de protection de l'Adriatique en "tirant parti des dix années d'expérience offertes par le Plan d'action pour la Méditerranée qui continuerait à jouer un rôle utile dans l'appui scientifique et la coordination". Les deux gouvernements reconnaissaient donc d'emblée que le développement de leur coopération bilatérale devait s'inscrire dans le contexte préalable du PAM et c'est dans cette perspective qu'ils invitaient les autres États directement concernés - Albanie et Grèce - à se joindre à l'Initiative.

À la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes, en octobre 1989, soit trois semaines à peine après la déclaration d'Umag, la délégation italienne informait les représen-

tants des autres gouvernements méditerranéens du lancement de l'Initiative. La délégation yougoslave confirma l'accord et celle de la Grèce exprima son appui à l'Initiative et sa volonté d'y prendre une part active. Aussi, à l'issue de la réunion, les pays méditerranéens ont adopté à l'unanimité une recommandation intitulée "Action spéciale pour la mer Adriatique" dans laquelle ils reconnaissaient la spécificité de cette mer et se félicitaient de l'intention des gouvernements italien et yougoslave de mettre en oeuvre un programme commun sous-régional. Dans le même temps, ils recommandaient le renforcement de la coopération mutuelle entre tous les éléments du PAM, et notamment le MED POL, le PAP et le Plan Bleu, et les pays bordant l'Adriatique, ils demandaient à l'Unité de coordination de continuer à assurer un appui scientifique et technique et ils encourageaient la Grèce et la CEE à prendre part aux activités de protection de l'Adriatique.

Ces recommandations furent rapidement suivies d'effet puisqu'une première consultation officielle se déroula à Athènes du 18 au 20 décembre 1989 et que, entre-temps, le secrétariat avait élaboré un programme de mise en oeuvre de l'Initiative qui était axé sur les objectifs de la Déclaration de Gênes de 1985 et les principaux éléments du PAM. La consultation réunissait des représentants des quatre États riverains concernés et de la CEE, sous la présidence du Coordonnateur du PAM, M. Manos. Le représentant de l'Italie y fit part des premières mesures prises par l'Italie. Des mesures spectaculaires puisqu'elles comportaient, au cours de l'été 1989, un premier déblocage de crédits d'un montant total de 50 milliards de lires pour faire face au phénomène des efflorescences de plancton le long du littoral italien de l'Adriatique et que, en 1990 et 1991, de nouveaux crédits se montant respectivement à 400 et 464 milliards de lires seraient affectés à des mesures d'ordre préventif. De son côté, la Yougoslavie informait ses partenaires des activités en cours sur son littoral et du démarrage de la coopération italo-yougoslave sous les

auspices d'une commission mixte. La Grèce confirmait son appui et précisait les actions qu'elle menait en mer Ionienne, au sud de l'Adriatique, notamment à Corfou où la préparation d'un projet pilote de planification intégrée de l'île était envisagé dans le cadre du PAM. Le représentant de l'Albanie saluait également l'Initiative et soulignait que son gouvernement avait officiellement informé la Yougoslavie et l'Italie de son souci d'y participer avec la Grèce et dans le cadre du Plan d'action.

Enfin, M. Mandl, CEE, vice-président du Bureau, qui assistait également à la consultation, rappelait que diverses directives de la CEE sont pertinentes pour l'Adriatique et que des programmes communautaires concernant la Méditerranée (comme MEDSPA) offraient des possibilités d'appui technique et de financement qui n'étaient pas exclusivement réservées aux États membres de la CEE, puisqu'un pays comme la Yougoslavie menait des actions de protection de l'environnement qui bénéficiaient d'un appui de la CEE.

L'expérience du PAM

Ces développements rapides autour de l'Initiative de l'Adriatique illustrent, de manière exemplaire, qu'une coopération bilatérale ou multilatérale entre pays riverains de la Méditerranée peut se développer plus efficacement grâce aux mécanismes et structures déjà mis en place au sein du PAM. Bien loin de se restreindre à une concertation traditionnelle entre deux ou plusieurs pays ayant des intérêts communs dans un domaine déterminé, cette coopération s'inscrit aussitôt dans un contexte général à la région et peut reposer sur une base ferme, c'est-à-dire sur les résultats déjà obtenus dans le cadre des diverses composantes du PAM ou en application des objectifs assignés par la Déclaration de Gênes. S'agissant de l'Adriatique, l'oeuvre accomplie est importante. Nous citerons pour mémoire:

- Les programmes nationaux de surveillance continue de l'Italie et de la Yougoslavie qui, depuis sept ans, permettent de contrôler la pollution

dans de nombreuses zones de l'Adriatique;

- 147 projets de recherche menés par des instituts scientifiques de ces deux pays avec l'appui du PAM;
- Le programme relatif aux méduses dont les résultats, couvrant notamment l'Adriatique, ont été examinés lors de deux réunions tenues à Trieste en 1986 et 1987;
- L'étude des efflorescences de plancton, l'un des plus graves problèmes de l'Adriatique pour ses répercussions environnementales et sociales;
- Des bourses et cours de formation délivrés à des scientifiques italiens et yougoslaves, soit plus de 100.000 \$ U.S. depuis 1982;
- Les activités du Centre de Split pour les actions prioritaires et les projets pilotes relatifs à des pays (dont l'un concerne la baie de Kastela, sur le littoral yougoslave de l'Adriatique);
- L'aménagement d'installations portuaires de réception dans la région (en particulier à Rijeka, où une ins-

tallation flottante a été mise en service avec l'appui de la CEE).

Le programme soumis par le secrétariat du PAM est axé sur ces principaux domaines d'activité et il prévoit, entre autres, la poursuite de l'aménagement d'installations portuaires de réception, de stations d'épuration dans les villes de plus de 100.000 habitants du littoral adriatique (7 en Italie et 2 en Yougoslavie), d'émissaires ou autres dispositifs d'épuration dans les villes de plus de 10.000 habitants (soit 78 villes en Adriatique: 4 en Albanie, 1 en Grèce, 63 en Italie et 10 en Yougoslavie), la réduction de la pollution atmosphérique et de celle des cours d'eau, la maîtrise du phénomène de l'eutrophisation et des efflorescences de plancton qui lui sont associées, et un programme plus complet de surveillance continue de la pollution marine.

La réalisation de ce programme, assorti d'un échéancier précis, dépend au premier chef de la volonté des gouvernements concernés. Depuis la consultation officielle de décembre 1989, la Commission mixte italo-

yougoslave c'est réunie à Split, Yougoslavie, en février 1990. Elle a notamment examiné le plan général de sauvegarde de l'Adriatique, la restauration des zones touchées par la pollution ainsi que le rôle que peuvent jouer la CEE, la BEI et la Banque mondiale pour le financement de projets communs s'inscrivant dans le cadre de l'Initiative. Pour sa part, l'Albanie s'est déclarée une nouvelle fois disposée à se joindre au programme et elle a proposé que soit négocié un accord à quatre (avec la Grèce), réclamant ainsi un renforcement du rôle du PAM.

Ces derniers développements ont été annoncés à la réunion du Bureau des Parties contractantes au Caire, et celui-ci a invité le PNUE à poursuivre son rôle d'appui sur les plans technique, scientifique, organisationnel et financier. Un mécanisme se met en place pour protéger l'une des zones les plus sensibles de la Méditerranée. Les graves événements survenus dans l'Adriatique au cours des deux derniers étés 1988 et 1989 auront au moins eu un effet positif, celui d'accélérer la prise de conscience des responsables et des opinions.

LA RÉUNION DU BUREAU AU CAIRE

Le nouveau Bureau élu par la Sixième réunion ordinaire en octobre dernier s'est réuni au Caire, Egypte, les 19 et 20 février 1990. Présidé par M.A. Ebeid, ministre des Affaires ministérielles et ministre chargé de l'environnement du gouvernement égyptien, il a pris note des activités menées depuis la Sixième réunion des Parties contractantes et présentées par le Coordonnateur du PAM. Deux questions ont notamment retenu l'attention des participants: l'Initiative de l'Adriatique et les perspectives de coopération pour la mer Noire. L'initiative de l'Adriatique faisant l'objet de l'article précédent, nous mentionnerons seulement que le Bureau a été mis au courant des derniers développements par le vice-président italien, M.I. Butini, et par le Coordonnateur, M. Manos. M. Butini a également rendu compte des perspectives concernant la suggestion italienne d'étendre à la mer Noire la coordination des activités du PAM. A cet égard, le Bureau a invité le Secrétariat à fournir sur demande des renseignements sur les aspects juridiques et méthodologiques permettant de mieux cerner une éventuelle participation des États côtiers de la mer Noire au Plan d'action pour la Méditerranée (Union soviétique, Roumanie et Bulgarie, en dehors de la Turquie déjà Partie à la Convention de Barcelone par sa façade méditerranéenne). Le problème de la revalorisation des moyens de communication du

Centre de Malte a été également examiné. Sur proposition du Secrétariat, le président du Bureau a été invité à effectuer des démarches auprès de la Banque de développement islamique et de la Banque africaine de développement en vue de financer des projets de protection de l'environnement dans les Etats membres de ces organismes financiers qui sont riverains de la Méditerranée, sur le modèle de la coopération fructueuse déjà amorcée entre le PAM, la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement.

En marge de la réunion, les membres du Bureau et les autres participants ont été invités par les autorités égyptiennes à une visite sur le terrain à Ismaïlia. Port situé sur le canal de Suez, à mi-distance entre Port-Saïd et Suez, Ismaïlia constitue une zone sensible en raison du passage de nombreux navires pétroliers et s'est doté de moyens de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et d'installations de réception dont les invités ont pu observer l'efficacité.

Sur proposition de son vice-président italien, le Bureau a décidé de tenir sa prochaine réunion à Rome, les 6-7 septembre 1990, et il a accepté l'invitation de son autre vice-président (CEE), M. Mandl, à retenir Bruxelles comme lieu de la réunion suivante du printemps 1991.

LES NOUVELLES DES CENTRES

LE CENTRE D'ACTIVITÉS DU PLAN BLEU (Sophia Antipolis, France)

Suivant les décisions de la Sixième réunion des Parties contractantes, les travaux prospectifs du Plan Bleu sont de plus en plus recentrés sur l'aménagement intégré du littoral méditerranéen.

M. Bernard Glass a pris ses fonctions de directeur du CAR/PB début janvier 1990. MM. Michel Batisse et Bernard Glass ont assisté à la réunion des directeurs des CAR à Athènes, du 17 au 19 janvier 1990.

Les résultats des scénarios du Plan Bleu suscitent un intérêt croissant et leur diffusion s'est poursuivie. M. Michel Grenon a fait un certain nombre de présentations, à Bruxelles et à Luxembourg, au cours de réunions organisées par la Commission des Communautés Européennes, ainsi qu'à Toulon et à Lyon auprès d'instances régionales.

Dans le cadre de travaux prospectifs d'aménagement intégré des zones littorales méditerranéennes, MM. Glass et Grenon ont effectué fin février 1990 une mission d'étude dans la région d'Iskenderun, à l'invitation des autorités turques. Les discussions ont été extrêmement positives et les principes d'une coopération sur le projet Iskenderun ont été discutés avec M. Dinçerler, ministre d'Etat en charge de l'Environnement et avec le professeur Hamamci, directeur du projet.

Des discussions ont été poursuivies, à Sophia Antipolis, avec des experts du Plan Bleu (économie, eau, forêts) et des représentants du CAR/PAP (M. Simunovic en septembre 1989 et M. Philipic, 20-21 février 1990) sur la méthodologie des scénarios de développement/environnement de zones côtières.

Après actualisation et mise au point de procédures complémentaires, le transfert de la base de données du Plan Bleu à l'Unité de coordination a été effectué mi-mars 1990 (diskettes, descriptif et guide d'utilisation).

LE CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (Salammbô, Tunisie)

En 1990/1991, l'assistance aux pays constitue pour le Centre la priorité des priorités. Elle s'effectue directement à la demande des pays ou en collaboration avec les autres programmes du PAM.

Visites et envois d'experts: en 1990, des actions directes sont déjà prévues avec l'Algérie et la Libye. En coopération avec le CAR/PAP des études doivent être réalisées à Rhodes (Grèce) et à Sfax (Tunisie)

Après l'adoption du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée par la Sixième réunion ordinaire, les premiers pas de sa mise en oeuvre seront des missions d'évaluation en Libye et un cours de formation réalisé à Chypre comme en 1989.

Pour la conservation du phoque moine, le plan d'action adopté en 1987 a été présenté à la réunion de Madère (Conseil de l'Europe, septembre 1989). La nécessité de l'appliquer à tous les pays où cette espèce se trouve a été reconnue. Il a enfin été proposé que la coordination de tous les programmes Phoque Moine soit faite par le CAR/ASP dans le cadre du programme PNUE/PAM.

La synthèse et l'analyse des législations internationales et nationales concernant l'environnement dans les pays riverains de la Méditerranée a été réalisée (200 documents). Un essai analytique de la législation pertinente concernant les aires protégées de Méditerranée, établi en 1989, servira de base aux réunions et travaux prévus en 1990. Ces documents seront édités en 1990, ainsi que la liste des législations en archéologie sous-marine.

Le Centre ASP rappelle qu'il peut couvrir les frais de participation aux stages de formation pour certains candidats. Les dossiers de candidature doivent lui être adressés par l'intermédiaire des Structures focales nationales. En 1990, trois sujets devraient être couverts par des stages: 1) les tortues marines à Chypre (juillet-août 1990); 2) les végétaux marins en Tunisie (juin 1990, provisoire); 3) le personnel de gestion des parcs, à Port-Cros, France (provisoire).

LE CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (Malte)

Le ROCC a changé de désignation et d'acronyme (ce sera désormais le REMPEC, tiré de Regional Marine Pollution Emergency Centre). Ces changements traduisent la décision de la Sixième réunion des Parties contractantes d'étendre les responsabilités du Centre de Malte à la lutte contre la pollution accidentelle de la mer par les substances nuisibles autres que les hydrocarbures. En devenant le REMPEC, le ROCC voit donc élargir son domaine d'action et aborde ainsi une phase nouvelle, bien que son statut reste inchangé et relève toujours de l'Organisation maritime internationale (OMI), ses ressources provenant du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

Le REMPEC doit donc adapter et étendre à la pollution par les substances nuisibles ses objectifs et fonctions précédentes. Cela implique notamment pour lui:

- le développement et le maintien d'un système régional d'information et d'un système régional de communication.
- la préparation et le maintien à jour de dispositions opération-

ES D'ACTIVITÉS RÉGIONALES

nelles visant à faciliter la coopération entre les Etats côtiers méditerranéens en cas de situation d'urgence.

Le système régional d'information se compose de quatre parties 1) des listes et inventaires - comme la liste des autorités nationales compétentes, la liste des sociétés offrant des services en Méditerranée, un catalogue des équipements et produits de lutte antipollution; 2) des guides opérationnels et des documents techniques tels que le guide de lutte contre les pollutions marines accidentelles et une liste des substances prioritaires basée sur la probabilité de déversement; 3) une banque de données, des modèles prévisionnels et un système d'aide à la décision - cette partie est en cours de développement; 4) les arrangements et procédures opérationnelles approuvés par les Parties contractantes (message standard d'alerte, lignes directrices sur la coopération dans la lutte contre les pollutions marines par les hydrocarbures en Méditerranée).

Et, naturellement, le Centre continuera à fournir une assistance aux pays qui en font la demande pour la préparation de leur plan d'urgence et tout particulièrement pour l'adaptation d'un plan existant à la lutte contre la pollution par les substances dangereuses. Il poursuivra aussi son rôle essentiel de formation en l'élargissant à ces substances (plus de 300 stagiaires ont bénéficié de ses cours depuis 1976, et leur organisation a lieu, depuis 1986, en étroite coopération avec la Commission de la CEE qui partage les coûts au prorata des participants des Etats membres de la CEE qu'elle finance).

L'accident récent du Kharj 5 a mis en évidence pour le Centre ses difficultés de communiquer avec certains Etats de la région. Ses moyens de communication devraient être revalorisés et des solutions sont à l'étude à cet effet.

En cas de catastrophe majeure, la coopération régionale est indispensable. Pour être efficace, cette coopération doit avoir été préparée notamment en diffusant l'information appropriée, en développant les contacts entre responsables nationaux, en préparant ceux-ci à coopérer entre eux, et en déterminant à l'avance les conditions sous lesquelles cette coopération pourra s'effectuer. C'est principalement le rôle du Centre de Malte d'oeuvrer dans cette perspective et il est fondamental que les Etats méditerranéens participent activement à ses activités, tirent profit de l'expérience qu'il a acquise depuis 14 ans et contribuent, tant par leurs demandes de services que par les données qu'ils lui communiqueront, à l'extension récente de ses fonctions.

LE CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES/ PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES (Split, Yougoslavie)

*L'ACTION PRIORITAIRE "RÉHABILITATION ET
RECONSTRUCTION DES ÉTABLISSEMENTS
HISTORIQUES MÉDITERRANÉENS"*

Le Centre de Split mène depuis 1984 l'action prioritaire intitulée "Réhabilitation et reconstruction des établissements

historiques méditerranéens". A cette action participent 15 pays méditerranéens ainsi que certaines organisations internationales telles l'UNESCO, l'ICCROM et l'ICOMOS.

Dans la première phase de l'action, les pays participants ont soumis des rapports nationaux sur l'état de leur patrimoine bâti, les problèmes qu'affrontent leurs villes historiques et les expériences en matière de leur sauvegarde.

Sur la base de ces rapports nationaux ont été identifiées plusieurs villes historiques qui ont fait l'objet d'études de cas élaborées dans la deuxième phase de l'action (1985-1986), notamment: Gênes et Split, deux villes européennes présentant un centre historique influent; le Panier, à Marseille, exemple d'un quartier historique d'une grande ville européenne; Fès, un exemple de l'architecture islamique; Hafsia à Tunis, quartier historique d'une ville islamique; Nicosie, exemple d'un foyer culturel de caractère mixte islamique et chrétien; et le quartier historique de Trinidad-Perchel à Malaga. La Turquie et l'Égypte ont présenté leurs expériences en matière de revitalisation de deux petites villes historiques: Safranbolu et El-Rashid. Le problème de la sauvegarde de Césarée, un site archéologique situé à proximité d'une centrale thermique, a fait l'objet de l'étude de cas présentée par Israël.

Les études précitées ont permis de constater la nécessité de mettre au point et d'adopter une approche méthodologique commune à la sauvegarde des villes historiques, nonobstant les différentes conditions socio-politiques, géographiques, économiques et culturelles prévalant dans les pays dans lesquels elles se trouvent.

Les problèmes que partagent presque toutes les villes historiques en Méditerranée sont causés par différents facteurs, dont l'action consciente ou inconsciente de l'homme (guerres, manque de soin, utilisation impropre) et les catastrophes naturelles, en premier lieu les tremblements de terre. Presque toutes les villes historiques, même celles qui figurent sur la Liste du patrimoine mondial, sont caractérisées par les mauvaises conditions de vie et une infrastructure inadéquate. Parfois, il arrive que la concentration des services et un trafic excessif et mal organisé soient à l'origine de la dégradation.

La dégradation physique est le plus souvent causée par la construction sauvage ainsi que par des plans d'urbanisme et des projets d'architecture mal conçus.

Les pays méditerranéens ont décidé d'affronter de concert ce problème qui leur est commun, et ceci en rejetant la conception "conservatrice" au profit d'une sauvegarde active du patrimoine au moyen de plans d'urbanisme et d'aménagement appropriés et sur la base d'une approche méthodologique unifiée.

La troisième phase de cette action prioritaire a donc été consacrée au développement de cette approche méthodologique. Elle a débuté par l'organisation, à Marseille en 1987, d'un atelier sur les relevés d'architecture et les analyses de l'état actuel du patrimoine bâti en Méditerranée, dont l'élaboration constitue la première étape dans le processus de travail intégré dans les milieux historiques.

Carcinogenic, mutagenic and teratogenic marine pollutants: impact on human health and the environment ("Les polluants marins cancérogènes, mutagènes et tératogènes: impacts sur la santé humaine et sur l'environnement", en anglais seulement). Cet ouvrage rassemble des travaux qui sont menés à l'échelle internationale et qui ont été communiqués lors d'une réunion OMS/PNUE organisée en novembre 1987 à Rome, en collaboration avec l'Université La Sapienza. Y participaient 54 scientifiques de 4 pays méditerranéens et 5 pays non méditerranéens. Il s'agit d'une publication commerciale réalisée sous les auspices du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS et du PNUE. Le thème traité s'inscrit dans le programme MED POL - Phase II, opérationnel depuis 1982. Les divers articles présenteront un intérêt pratique pour les chercheurs et les agents concernés par la lutte antipollution dans la mer. Ils y trouveront notamment des études sur la géotoxicité, la biotransformation et les interactions des polluants marins avec les risques génétiques et cancérogènes, les altérations de l'ADN par la pollution, les priorités à prendre en compte dans la maîtrise des polluants marins et mutagènes, les effets de l'arsenic chez l'homme. Le lecteur trouvera aussi, en introduction, quelques aperçus sur le programme MED POL et un résumé des débats intervenus à la réunion de Rome avec les recommandations adoptées. (Portofolio Publishing Company, the Woodlands, Texas, Advances in Applied Biotechnology Series, USA).

"Hygiène et sécurité dans les stations d'épuration des collectivités locales" (en français seulement) est une brochure illustrée publiée par le Secrétariat d'Etat français chargé de l'Environnement. Elle recense les principaux risques: risques encourus par le personnel lors des opérations d'exploitation et d'entretien, risques pathologiques et toxicologiques. Elle comporte, dans une seconde partie des recommandations d'ordre général et particulier] en matière de prévention de ces risques. Cet ouvrage s'adresse donc aux concepteurs, réalisateurs et exploitants des stations d'épuration. Il a été rédigé par le CETE (Centre d'études techniques de l'équipement) - MEDITERRANEE qui s'est entouré des avis et conseils de plusieurs administrations et des syndicats professionnels et ouvriers, et il vient utilement compléter les documents déjà élaborés dans le cadre du CAR/PAP de Split pour le stage de formation sur la gestion et la maintenance des stations d'épuration en Méditerranée (en coopération avec le CEFIGRE) et sur l'approche environnementale à la planification et à la conception de stations d'épuration pour les grandes villes de la Méditerranée en coopération avec la municipalité de Marseille. (Pour se procurer la brochure, s'adresser à: **Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement, 14 Bd du Général Leclerc, 92524 Neuilly Cedex, France, 150 FF**).

QUERCUS est une revue espagnole d'observation, d'étude et de défense de la nature qui paraît chaque mois à Madrid et qui fournit des synthèses très intéressantes sur les grands problèmes environnementaux de la péninsule ibérique et de la Méditerranée. Ainsi, le numéro de décembre 1989 présentait un dossier complet sur "La tragédie du phoque moine méditerranéen" avec de nombreuses photos couleur et une carte de la distribution géographique de cette espèce menacée d'extinction. La revue offre également des études sur les espèces végétales en disparition et un tour d'horizon de l'actualité écologique espagnole et internationale (**Quercus, La Pedriza 1, 28002 Madrid, Espagne**).

IRPTC Newsletter est un nouveau bulletin dont le numéro 1 est sorti en décembre dernier et doit paraître deux fois par an. Il est publié par le Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques (RISCPT) du PNUE, sis à Genève. Le RISCPT, établi en 1976, a implanté un réseau mondial d'échange de renseignements sur les produits chimiques englobant 112 pays et il a constitué sa propre banque de données. Le bulletin donne des nouvelles sur l'extension du rôle du RISCPT, sur ses principaux responsables et sur l'évolution impressionnante du nombre de questions adressées à son service de réponse (de quelques centaines en 1976-1985, il a dépassé les 2500 en 1989). (**IRPTC Newsletter, RISCPT/PNUE, Palais des Nations, 1211, Genève 10, Suisse**).

Piano di gestione integrata delle risorse naturali dell'isola dell'Asinara (en italien seulement, "Plan de gestion intégrée des ressources naturelles de l'île d'Asinara"). Cet album illustré par des aquarelles de paysages est publié par MEDMARAVIS (Association méditerranéenne qui vise à la protection de l'avifaune marine et à l'étude de ses sanctuaires naturels) sous les auspices de la Commission des Communautés Européennes et de la commune de Porto Torres, Sardaigne, dont dépend l'île d'Asinara. Ce plan prévoit l'aménagement à Asinara d'un parc national et la création d'un centre méditerranéen pour l'environnement (CEMEDAN) qui doit servir de plateforme de rencontre entre les scientifiques et les responsables politiques pour la coordination et l'échange d'informations entre les parcs naturels de la Méditerranée. Mais le projet d'Asinara offre un aspect inédit: cette île encore vierge abrite en effet un établissement pénitentiaire et il est prévu que celui-ci sera associé à des activités de réhabilitation professionnelle (guides, gardiens, etc.), de reforestation et de restauration des habitations insulaires. Il s'agit donc d'une expérience originale combinant un rôle social et la défense de l'environnement, et le ministère italien de la Justice a manifesté son intérêt pour ce projet auquel doivent participer également d'autres gouvernements méditerranéens et la CEE.

Séminaire sur le développement des ressources en eau, Tripoli, Jamahiriya arabe libyenne, 12-14 mars 1990

Ce séminaire organisé par les autorités libyennes et auquel participaient notamment de nombreux scientifiques des pays arabes a abordé les divers aspects du problème de l'eau en Libye et dans les pays de la rive Sud de la Méditerranée: critères internationaux de la qualité de l'eau, réseaux de distribution, désalinisation de l'eau de mer, ressources de la nappe phréatique, besoins futurs et prévisions démographiques.

- La Libye a ratifié, le 6 juin 1989, le Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique, ce qui porte à 14 le nombre des Etats méditerranéens ayant ratifié ledit Protocole (sur 18 Etats).
- Le 29 mai 1989, Monaco a ratifié le Protocole relatif aux aires spécialement protégées, et la Libye a fait de même le 6 juin, ce qui porte à 15 le nombre des Etats dans ce cas.

Grèce: philatélie et environnement

Les Postes helléniques (ELTA) ont émis, en mars 1990, une série de quatre timbres consacrée à la faune menacée de la Grèce et représentant l'ours brun, la tortue carouane, le phoque moine et le lynx. Cette émission a été réalisée à l'initiative de la Société hellénique de protection de la nature et sera poursuivie à l'avenir pour d'autres espèces de la flore et de la faune. Elle illustre le rôle que peut jouer le timbre dans la protection de l'environnement par sa grande diffusion et le message qu'il véhicule à l'intérieur et au-delà des frontières. D'autres pays méditerranéens ont déjà émis des séries semblables ou se préparent à le faire. Au cours de la conférence de presse donnée pour le lancement, les organisateurs grecs ont indiqué que la tortue de mer, par exemple, avait déjà fait l'objet de 284 timbres émis dans 78 pays, dont trois méditerranéens (Italie, Malte, Yougoslavie), la première série remontant à 1932 aux îles Caïmans (mer des Caraïbes).



LES ORDURES MARINES ET CÔTIÈRES EN MÉDITERRANÉE

“55 sacs, 36 gobelets, cuillers et fourchettes, 4 jouets et 62 bouteilles en plastique, 1 paire de gants et 3 ballons en caoutchouc, 31 tubes de cosmétique, 195 capsules de bouteille, 14 journaux, 65 emballages, 27 chiffons, 1 lampe électrique, 1 filet de pêche déchiré, 57 boîtes de boisson en métal, 1 pneu de camion, débris divers de bois et de verre”. Ce n'est ni un inventaire surréaliste ni un bric-à-brac de marché aux puces mais plus prosaïquement - et tristement - le relevé effectué par une équipe de jeunes sur une plage de 100 mètres de la Méditerranée orientale au cours de l'été 1989. Des centaines de relevés aussi hétéroclites ont été rédigés lors de campagnes de nettoyage organisées par les autorités locales sur le littoral sud de la Turquie, sur toutes les plages d'Israël et, à l'initiative de l'Association hellénique pour la protection de la nature (HELMÉPA) sur les plages de l'Attique, près d'Athènes. Paradoxalement, cet aspect de la pollution qui “crève les yeux” est l'un des moins étudiés et des plus difficiles à appréhender, alors que les autres pollutions - effluents industriels, eaux usées municipales, hydrocarbures, pesticides, etc. - ont fait depuis de nombreuses années l'objet d'évaluations approfondies et de mesures de lutte et de prévention. D'origine très diversifiée, complexe, dispersée géographiquement, la pollution du milieu marin et côtier par les ordures est difficilement quantifiable et appelle une couverture scientifique à long terme. Depuis 1987 et une première réunion ad hoc tenue à ce sujet dans le cadre du PAM, des enquêtes et des évaluations ont été entreprises. Les premières données soulignent l'urgence d'une action concertée de tous les pays méditerranéens, assortie d'une sensibilisation du public concerné: gens de mer, estivants, pêcheurs, responsables municipaux, industriels.

Une poubelle flottante

Pour avoir une idée globale mais très approximative des chiffres en jeu, on se reportera d'abord à une étude mondiale de la National Academy of Sciences des États-Unis. Le sous-ensemble de données communiqué pour la Méditerranée donne 325.000 tonnes de débris rejetés par les navires, à l'exclusion des déchets alimentaires. Il faut mentionner que ce chiffre, extrapolé à partir des données du trafic maritime en 1964, devrait être révisé en forte hausse pour refléter la situation actuelle. Mais les ordures des navires ne sont

Débris flottant par milliers, envahissement des plages, accumulation au fond de la mer, part grandissante des plastiques avec risque d'ingestion et d'entrave pour de nombreuses espèces de poissons, cétacés et oiseaux, sources terrestres et maritimes mal contrôlées: le problème des ordures marines et côtières, bien que flagrant, reste mal connu. Des études sont en cours dans le cadre du PAM et déboucheront sur des propositions de mesures.

pas seules en cause. Il faut y ajouter les déchets abandonnés sur les plages par les touristes, les rejets accidentels ou non des pêcheurs (filets, lignes, etc.) et les “fuites” des décharges sauvages ou “légalées” installées inconsidérément à proximité de la mer. La Méditerranée est d'autant plus vulnérable à cette forme de pollution qu'elle est une mer presque fermée, subdivisée en bassins, avec de nombreuses îles. Selon une estimation avancée par une équipe de chercheurs en 1989, tous les 100 mètres du littoral méditerranéen recevraient annuellement environ 100 objets rejetés d'origine terrestre ou maritime. La disparité et la clandestinité des sources interdisent pour l'heure tout essai de quantification globale. S'agissant des ordures flottantes, l'étude la plus systématique a été entreprise en 1986, pendant 22 jours, dans une région “non polluée” de la haute mer choisie à dessein à l'écart de la terre et des grandes voies maritimes, à 350 km au sud-ouest de la Crète. Les observations visuelles étaient effectuées une fois par jour à la même heure à partir d'une plateforme dans un champ de 360°: on enregistra 20 objets flottants de taille importante (megalitter) pouvant atteindre jusqu'à 1 mètre. Une étude effectuée à 64 km au large de Malte a conclu à une concentration de 2.000 objets de taille importants par km² de mer (superficie totale de la Méditerranée: 3 millions de km²). Si l'on considère en outre que 70% des objets étaient non biodégradables (plastiques) et qu'une partie importante s'accumule au fond de la mer ou reste en suspension dans la masse d'eau, on conçoit la gravité de la menace qui pèse sur l'écosystème méditerranéen.

Les enquêtes sur les plages

Des enquêtes menées sur les plages ont été entreprises à partir de 1988 dans le cadre des activités liées à l'application technique du Protocole tellurique de la Convention de Barcelone. On avait choisi plusieurs zones représentatives de l'ensemble de la région à Chypre, en Espagne, en Israël, en Turquie et en Sicile (Italie). Une réunion conjointe COI (UNESCO)/FAO/PNUE tenue en juin 1989 à Haïfa, Israël, a passé en revue les résultats et tiré les premières conclusions. La prépondérance du plastique, en poids ou superficie, a été confirmée (de 65 à 75% du matériel recensé). L'origine terrestre semblait également l'emporter, au contraire des études réalisées sur la rive est de l'Atlantique où c'est l'origine maritime. On a noté aussi d'importantes variations saisonnières, avec des maximums correspondant aux afflux touristiques. Le nombre d'éléments rejetés par mètre de plage variait de 7,35 en Israël à 102 en Sicile, cette disparité s'expliquant par les conditions locales de fréquentation touristique, de proximité des décharges et d'activités humaines. Parmi ces déchets, les “récipients” constituent une source précieuse d'information sur l'origine puisqu'ils portent souvent une inscription indiquant la nature du produit et la date de production.

Les plastiques en accusation

Toutes les enquêtes et études réalisées jusqu'à ce jour confirment la proportion grandissante des plastiques parmi les déchets flottants et échoués, ainsi que dans les prises de chaluts (qui constituent une autre source importante de renseignements). Cette évolution n'a rien d'étonnant étant donné l'essor foudroyant de l'industrie du plastique dont la production a décuplé au cours des 20 dernières années pour dépasser aujourd'hui 45 Mt au niveau mondial. Ces matériaux sont aisément identifiables: conteneurs rejetés par les navires, équipements de pêche, sacs et récipients des décharges municipales et, trouvaille plus surprenante, boulettes ou granules qui constituent la matière première de l'industrie du plastique et sont rejetés par les navires en cours de navigation ou pendant le déchargement. Dans une étude sur les ordures flottantes menée en Espagne en juillet 1988, on a recensé une moyenne de 2086 débris de plastique par km² de mer! Comme il s'agit de produits

QUAND LES SCIENTIFIQUES NE MÂCHENT PAS LEURS MOTS

"...L'important afflux de touristes assure de fortes densités de plaisanciers sur les plages. Et je pense que les touristes peuvent se sentir concernés quand ils voient des débris sur les plages, mais permettez-moi d'ajouter que ce sont les mêmes touristes qui créent souvent des problèmes de débris au premier endroit, car en visitant la Méditerranée ils y apportent l'habitude de jeter leurs ordures..."

"...Je puis vous dire que la plupart des pays qui ont des décharges sauvages ne les ont pas parce qu'ils ne connaissent pas leurs inconvénients ou qu'ils ne possèdent pas d'experts pour désigner des décharges contrôlées, mais tout simplement pour des raisons économiques... Dans les pays moins développés, la population ne sait pas où vont ses ordures. Les gens savent néanmoins que leurs ordures sont ramassées devant leur porte. Et du fait que, dans ces pays, les ressources sont limitées, les autorités locales préfèrent dépenser leurs crédits pour des choses qui affectent les travailleurs et non pour des choses dont on ignore le sort..."

"...Après que les pays du Marché Commun aient commencé à imposer des restrictions et qu'ils aient déclaré qu'ils se proposaient d'interdire l'emploi des emballages perdus, ceux-ci sont arrivés dans les pays méditerranéens moins développés avec une propagande organisée. Que pensent les organisations internationales à ce sujet? Pour des raisons commerciales, les grands pays riches aggravent les problèmes des moins développés et il conviendrait de faire quelque chose dans ce domaine..."

"...La Méditerranée a deux rives. La rive Nord et la rive Sud. Le volume d'ordures par habitant varie d'une rive à l'autre, mais également le volume d'ordures sur la rive Sud car il y a des touristes venus du Nord qui portent également une responsabilité. Il y a donc une sorte d'éthique, de responsabilité quant à la question de savoir qui pollue quoi, et nous ne pouvons l'oublier. La quantité d'ordures est telle parce qu'elle est le produit d'une qualité de vie. Quand vous avez vingt pour cent de l'humanité utilisant quatre-vingt pour cent de ses ressources naturelles, ce pourcentage est responsable d'environ quatre-vingt dix pour cent des ordures..."

(Extraits de quatre interventions aux Journées d'étude HELMEPA sur l'élimination des ordures en Méditerranée, juin 1989).

non biodégradables, leur accumulation se produit à des taux alarmants. Ils constituent en outre une menace sérieuse pour de nombreuses espèces animales qui les ingèrent ou y sont entravées et finissent par mourir dans ces pièges flottants. On a constaté que 9 à 15% des spécimens de tortues carouanes de Malte et des tortues luths de France capturées par inadvertance présentaient des débris de plastique dans leur tube digestif. Selon un scientifique britannique, 30% du poisson pêché dans l'Atlantique et en Méditerranée aurait ingéré du plastique. La menace vise aussi, naturellement, les oiseaux marins. La filière des matières persistantes est déconcertante: elles vont de la mer aux rivages ou vice-versa, et peuvent ensuite effectuer le trajet inverse sous l'effet des intempéries. Et on ignore encore presque tout des conditions de leur accumulation au fond de la mer et des facteurs physiques qui interviennent. L'aspect "solide" des déchets ne doit pas non plus masquer un autre danger: par lixiviation, certains solvants, peintures ou autres substances contenus dans les débris sont libérés dans le milieu marin, augmentant la pollution chimique.

L'arsenal juridique

Face à cette menace croissante, tout le monde s'accorde sur la priorité à accorder à l'établissement d'une réglementation dissuasive. Les conventions internationales ou régionales en vigueur fournissent du reste un cadre amplement suffisant. A condition de l'appliquer avec rigueur et de s'aider du puissant levier que peut con-

stituer la mobilisation des médias et de l'opinion.

D'une manière générale, les trois quarts des ordures marines et côtières constituent, on l'a vu, des "plastiques et matières synthétiques persistantes" qui sont inscrites parmi les substances de l'annexe I - ou "liste noire" - des deux protocoles "tellurique" et "immersions" de la Convention de Barcelone. Dans le cadre du premier protocole, les pays méditerranéens signataires se sont donc engagés à éliminer la pollution par ces matières persistantes, et dans le cadre du deuxième à interdire toutes les immersions de cette nature. Et, de même qu'il a déjà été fait pour les hydrocarbures, les huiles lubrifiantes usées, les composés cadmiques, organostanniques et organohalogénés, "les matières synthétiques persistantes qui peuvent flotter, couler ou rester en suspension et qui peuvent gêner toute utilisation légitime de la mer" font actuellement l'objet d'une évaluation pour l'ensemble de la Méditerranée, en y intégrant les diverses études pilotes effectuées dans le cadre du PAM sous l'égide de la Commission océanographique internationale de l'UNESCO, de la FAO et du PNUE. Cette évaluation, assortie de propositions de mesures, sera soumise à une prochaine réunion conjointe des Comités des Parties contractantes. L'important travail réalisé pour les principaux polluants marins sera donc poursuivi et complété dans ce domaine.

S'agissant des ordures provenant des navires, l'article 6 de la Convention de Barcelone stipule que, pour la pollution par les navires, les Parties assurent la mise en oeuvre en Méditerranée des "règles généralement admises sur le plan international". Or, au niveau mondial, la pollution par les

PERSISTANCE DE DIVERS

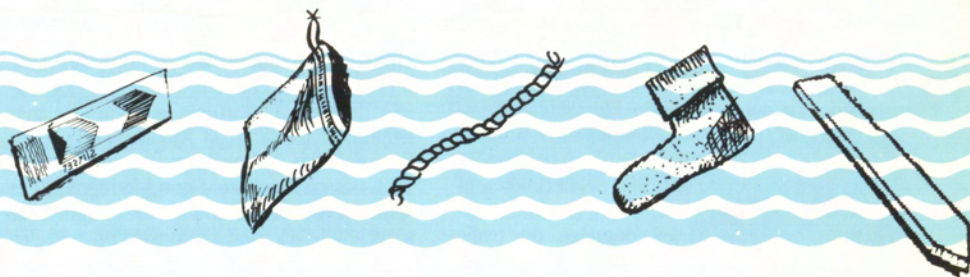
Billet d'autobus
2-4 semaines

Tissu de coton
1-5 mois

Corde
3-14 mois

Chaussette de laine
1 an

Bois peint
13 ans



CÔTIÈRES EN MÉDITERRANÉE

navires est régie par la Convention MARPOL 73/78, et l'annexe V de cette convention traite spécifiquement des ordures des navires. Elle est facultative, autrement dit un Etat qui accepte la Convention peut refuser cette annexe. Douze pays méditerranéens (sur dix-huit) ont ratifié MARPOL, dont huit l'annexe V également. Tous les efforts doivent donc viser à obtenir une ratification par l'ensemble des pays méditerranéens de la Convention et de l'annexe V, et de faire en sorte que des installations suffisantes de réception des ordures soient aménagées dans les principaux ports, ce qui permettra alors de considérer la Méditerranée comme une "zone spéciale" (particulièrement vulnérable) à laquelle s'appliquent les dispositions les plus rigoureuses: interdiction de tout rejet d'ordures par les navires, à l'exception des déchets alimentaires (au-delà de 12 milles de la terre la plus proche). C'est pourquoi la dernière réunion des Parties contractantes, en octobre 1989, a instamment invité les Etats côtiers méditerranéens à mettre en place des installations pour ordures, conformément à l'annexe V.

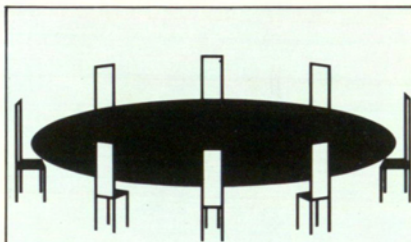
Réduire à la source

Sans anticiper sur les mesures qui seront proposées dans le cadre du Plan d'action, il est certain, comme l'ont montré les Journées d'étude de l'HELMÉPA sur l'élimination des ordures en Méditerranée (juin 1989), que la solution la plus radicale pour combattre la pollution par les ordures reste de réduire le volume et la fraction persistante de celles-ci grâce aux collectes sélectives (plastique, verre, métaux ramassés séparément), au recyclage et à la récupé-

ration de l'énergie. Ces techniques nécessitent des crédits, la mise en place de l'infrastructure adéquate, une politique d'incitation des industries concernées, et elles ne sont pour l'heure accessibles qu'aux pays développés. Pour les pays en développement une assistance technique et financière devrait au moins favoriser la suppression des nombreuses décharges sauvages au profit des décharges contrôlées sur le littoral. Et il ne faudrait pas que l'adoption de conditionnements biodégradables par les pays industrialisés soient une occasion pour ceux-ci d'écouler leurs anciens conditionnements chez leurs partenaires moins favorisés (voir encadré).

Mais toutes ces mesures, même si elles rallient l'adhésion des responsables politiques et économiques, resteraient lettre morte sans un effort de formation et d'information de l'opinion qui reste la pierre angulaire de toute lutte antipollution.

A cet égard, les campagnes de nettoyage des plages qui commencent à se développer en Méditerranée, ou l'opération "Pavillon Bleu" attribué aux stations balnéaires les plus soucieuses de leur environnement, sont des compléments indispensables à l'action des pouvoirs publics et l'on citera, en guise de conclusion édifiante, cette anecdote rapportée aux Journées d'étude HELMÉPA: un équipage de cargo ayant consciencieusement remis ses ordures aux autorités portuaires à son arrivée à quai, vit avec stupeur que les employés chargés de les ramasser se contentaient de les rejeter... dans les eaux du port. Une démonstration par l'absurde des limites de toute réglementation quand elle ne s'appuie pas sur une prise de conscience collective.



CALENDRIER DU PAM

Consultation sur les ONG	2-3 mai Athènes Grèce
Groupe d'experts sur le protocole offshore	7-11 mai Athènes Grèce
Stage de formation sur l'approche environnementale à la planification et à la conception des stations d'épuration dans les villes côtières importantes de la Méditerranée	9-17 mai Marseille France
Réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique	28 mai - 1 ^{er} juin Athènes Grèce
Journées d'étude sur les lignes directrices pour la réutilisation des eaux usées dans la région méditerranéenne	10-13 juin Split Yougoslavie
Atelier sur la capacité de charge des complexes touristiques	7-8 juin Paris France
Réunion consultative sur l'évaluation de la pollution par les éléments chimiques, et leurs composés énumérés à la rubrique 1 de l'annexe II du Protocole tellurique	12-14 juin Athènes Grèce

DÉCHETS DANS LA MER

Boîte de conserve
100 ans

Boîte d'aluminium
200-500 ans

Bouteille en plastique
450 ans

Bouteille en verre
Indéterminé



(d'après HELMÉPA)

MEDONDES, bulletin trimestriel, est publié par l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée en anglais et en français. Il se propose d'être un bulletin d'information informel qui ne reflète pas nécessairement les opinions officielles du PAM ou du PNUE.

Les nouvelles, les articles et les entretiens peuvent être reproduits librement, avec ou sans référence à *MEDONDES*. Cependant, les communications signées ne peuvent être à nouveau publiées qu'avec l'autorisation de l'auteur.

Si vous désirez proposer un article sur un sujet relatif aux sciences marines, prière de vous adresser à: Gérard Pierrat, Rédacteur-en-chef, *MEDONDES*, Unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée, 48 ave. Vassileos Konstantinou, 116 35 Athènes, Grèce. Tél. (00301) 723.6586, Télex 222611 MEDU-GR

